

Compte rendu de la séance du vendredi 15 décembre 2017

Président : WAGNER Philippe

Secrétaire : MOUTTE Michèle

Présents :

Monsieur Philippe WAGNER, Monsieur Joanny BOUNOUS, Madame Maryse MARC, Monsieur Christian BOURRELLY, Madame Sandra CAMPIONE, Madame José CHARROUX, Madame Marie-Claude CLAEYS, Monsieur Paul LOMBARD, Monsieur Daniel DELORY, Madame Michèle MOUTTE

Excusés :

Madame Stéphanie GIOVANNONI, Monsieur Cyrille PRACHE, Monsieur Eric ROBIN

Absents :

Monsieur Louis BREMOND, Madame Cathie MAZZOLINI

Approbation du dernier compte-rendu :

Séance du 16/11/2017 : *approuvé à l'unanimité*

Délégations de Monsieur le Maire au titre de l'article L2122-22 du CGCT :

- Contrat de location et maintenance du parc informatique à partir de janvier 2018 pour un coût mensuel de 387€ ht (dont 200€ de maintenance et 187€ de location)

Ordre du jour :

- Tarifs publics communaux 2018
- Décision modificative n°3 - budget annexe
- Demande de subventions "Chaudière bois nouvelle salle multi-activités"
- Subvention exceptionnelle à l'association du Crou de Bane
- Gestion du domaine forestier - parcelle D649
- Questions diverses

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Fixation du loyer de l'appartement T3 - 2ème étage droite Immeuble Place Martel
Approuvé à l'unanimité

Délibérations du conseil :

1. Tarifs publics communaux 2018 (DE 2017 061)

Monsieur le Maire rappelle les délibérations :

- * n°DE_2016_076 en date du 15/12/2016 fixant les tarifs publics communaux pour l'année 2017 ;
- * n°DE_2017_037 en date du 22/06/2017 relative aux indemnités de régie Banon Culture ;

et propose ceux pouvant être applicables sur l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

● **FIXE les tarifs publics communaux de l'année 2018 comme suit :**

— **Budget de l'eau**

- Location compteur : 35.00€
- Extension réseau : 350.00€
- Remplacement compteur : 70.00€
- Tarif conso :
 - 1ère tranche 0 à 250m³ : 0.95€ le m³
 - 2ème tranche 251 à 375m³ : 1.70€ le m³
 - 3ème tranche au-delà de 375m³ : 2.50€ le m³
- Tarif unique pour les contrats spéciaux ECO : 1.00€ le m³
Catégories professionnelles concernées par ce tarif unique :
 - * Agriculteurs / Fromagerie
 - * Gérants de bar et d'hôtel / Loueurs de gîtes (légalement déclarés et enregistrés) / Campings
 - * Hôpital / Collège

— **Budget de l'assainissement**

- Redevance par m³ : 0.75€ le m³
- Extension réseau : 500.00€

— **Budget de la commune**

● **Taxes funéraires :**

- Transport de corps hors de la commune de décès ou de dépôt et dans tous les cas lorsqu'il y a crémation : 25.00€
- Opération d'exhumation : 25.00€
- Opération de réinhumation : 25.00€
- Opération de translation de corps : 25.00€
- Inhumation dans le cimetière communal : 100.00€
- Utilisation du dépositaire/mois : 10.00€

● **Concessions :**

- Concession 90 ans 6m² : 1 850.00€
- Concession 90 ans 3m² : 1 090.00€
- Concession cinquantenaire 6m² : 650.00€
- Concession cinquantenaire 3m² : 480.00€
- Concession trentenaire : 325.00€
- Concession cinquantenaire (columbarium) : 400.00€

- **Droits de place**

- Pour les commerçants permanents :
0.90€/mètre linéaire et payable par avance au trimestre
- Pour les commerçants saisonniers :
1.20€/mètre linéaire et payable au marché
- Pour les commerçants dits « volants » :
1.50€/mètre linéaire et payable au marché
- Camping-cars : 5.00€/nuitée

- **Indemnités des régisseurs**

- Régisseur placier (marché et camping-cars) : 3 000.00€
- Régisseur restaurant scolaire : 600.00€
- Régisseur Banon Culture : 300.00€

- **Facturations des prestations de la Commune**

- Main d'œuvre : 25.00€/heure - *toute heure commencée est dûe*
- Matériel de relevage /véhicules communaux : 50.00€/heure - *toute heure commencée est dûe*

- **Facturations des prestations de la Commune auprès des Communes CCHPPB et CCHPPB**

- Main d'œuvre : 25.00€/heure - *toute heure commencée est dûe*
- Matériel de relevage /véhicules communaux : 25.00€/h. *Toute heure commencée est dûe*

- **Tennis**

- Tarif pour un terrain de tennis par heure/jour : 3.00€
- Tarif pour un terrain de tennis par heure/nuit : 5.00€
- Tarif réduit pour les contribuables par heure/terrain : 1.50€
- Jeton d'éclairage tennis : 1.50€

- **Locations**

- Salle du 3ème âge : 5.00€ par utilisation de 3h
- Foyer rural aux particuliers ou associations :

Tarif par jour d'utilisation :

- ▣ habitants de Banon : 45.00€
- ▣ habitants extérieurs à la commune : 80.00€
- ▣ caution de garantie : 230.00€
- ▣ associations sur Banon : gratuit
- ▣ associations de la CCHPPB : 20.00€
- ▣ associations extérieures : 45.00€
- ▣ pour exposition : 5.00€

- Halte randonneurs

Tarif par jour d'utilisation :

- ▣ habitants de Banon : 22.50€
- ▣ habitants extérieurs à la commune : 40.00€
- ▣ caution de garantie : 230.00€
- ▣ associations sur Banon : gratuit
- ▣ associations de la CCHPPB : 10.00€
- ▣ associations extérieures : 22.50€

- **Église haute**

- Droit exposition : 20.00€/jour
- Gardiennage exposition : 200€/exposition

- **Spectacles Banon Culture**
 - Abonnement saisonnier valable pour 5 spectacles éligibles : 40.00€
 - Tarif plein pour 1 spectacle : 12.00€
 - Tarif réduit pour 1 spectacle : 6.00€
(applicable au -18ans et aux demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif)
 - Gratuité pour les moins de 12 ans
 - Des tarifs exceptionnels pourront être appliqués selon le coût du spectacle proposé : ceux-ci seront alors fixés par arrêté municipal.

- **Occupation du domaine public**
 - 7€/m² pour l'ensemble des commerces utilisant le domaine public avec un minimum forfaitaire de 15€
 - 10€/m² pour l'ensemble des bars et restaurants utilisant le domaine public

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les conventions qui seront conclues entre les commerçants et la commune. Un plan y sera annexé.

- **Tarifs repas restaurant scolaire**
 - Par enfant : 4.00€
 - Par adulte : 5.00€

2. Décision modificative n°3 - budget annexe (DE 2017 062)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
701249	Reversement redevance pollution agence de l'eau	1662.00	
706129	Reversement redevance modernisation agence eau	658.00	
7011	Eau		1881.00
74	Subventions d'exploitation		439.00
TOTAL :		2320.00	2320.00

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les décisions modificatives proposées.

3. Demande de subventions "Chaudière bois -nouvelle salle multi activités" (DE 2017 063)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du rapport de l'étude de faisabilité pour le projet d'une chaudière à bois desservant la nouvelle salle multi-activités, et la mairie. La solution incluant l'école en sus a été abandonnée compte tenu de l'investissement trop important par rapport à l'intérêt d'une solution au bois.

Après étude du rapport, la commune voulant opter pour une démarche de développement durable et économie d'énergie, il serait opportun de valider la solution "bois déchiqueté".

Le coût total de cet investissement s'élève à 107 500.00€ ht.

Une demande de subvention peut alors être sollicitée auprès des entités suivantes :

- Conseil Régional
- ADEME

Il est alors proposé le plan de financement suivant :

* Conseil Régional	26 875.00€ (25%)
* ADEME	59 125.00€ (55%)
* Autofinancement	21 500.00€ (20%)
Total HT	107 500.00€ (100%)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le projet de chaufferie à solution de bois déchiqueté
- **APPROUVE** le plan de financement tel que proposé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer tout dossier nécessaire aux demandes de subventions.

4. Subvention exceptionnelle à l'association du Crou de Bane (DE 2017 064)

Monsieur le Maire informe que l'élue en charge de l'organisation des fêtes de fin d'année a dû investir dans de nouvelles décorations de Noël. La Commune n'ayant pas de compte chez le fournisseur, c'est l'association du Crou de Bane qui a pallié au paiement de ces fournitures.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 113.50€ pour la rembourser.

Monsieur le Maire demande à Mesdames MARC Maryse et CLAEYS Marie-Claude, présidente et trésorière de l'association, de ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 113.50€ au profit de l'association du Crou de Bane.

5. Gestion du domaine forestier - parcelle D649 (DE 2017 065)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°DE_2017_029 en date du 22/06/2017 relative à l'application de régime forestier sur nos parcelles communales.

Considérant le travail de gestion de l'ONF, il est proposé qu'une coupe de régénération de taillis soit réalisée dans la parcelle communale D649 sur une surface 10.06ha.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la demande à l'ONF de délivrer une coupe de régénération de taillis sur la parcelle communale D649 sur une surface de 10.06ha ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

6. Fixation du loyer - appartement T3 - 2ème étage droit situé "Place Pierre Martel" (DE 2017 066)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'acquisition de l'immeuble locatif situé "Place Pierre Martel" a été signée en date du 12 décembre dernier.

Monsieur le Maire rappelle que ce bâtiment regroupe 3 logements dont 2 sont à ce jour loués, ainsi que 2 cabinets médicaux également loués.

Monsieur le Maire saisit à présent l'assemblée pour fixer le loyer du logement vacant situé au 2ème étage droite à compter du 18/12/2018. Il s'agit d'un appartement de type 3 en duplex et d'une surface de 86m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE le loyer** de l'appartement de type 3- 2ème étage droite - situé "Place Pierre Martel" à 550.00€ par mois.

QUESTIONS DIVERSES

1. Bilan annuel - service Banon Culture

Le bilan des activités est présenté par Pierre BOURACHOT

Saison ouverte du 29/04 au 15/10/2017 avec une fréquentation de 24 556 entrées pour :

5 expositions - 17 concerts - 1 soirée littéraire - 1 conte - 1 spectacle.

Belle année artistique.

Le bilan financier est présenté par Monsieur le Maire

Total dépenses : 58 394.87€ répartis entre le cachet des artistes, les frais "hors-cachets" et les frais de personnel.

Total recettes : 16 222.00€ répartis entre les entrées spectacles (régie), la mise à disposition de l'église haute, et la subvention du Département.

Solde de la saison : - 8 489.90€ (hors personnel) et - 42 172.87€ en solde global.

2. Fibre Optique

Pas de possibilité de passage de la fibre dans la Riaille ; d'autres solutions doivent être trouvées.

Info : espoir que l'installation Baussan apporte rapidement la fibre optique.

3. Cinéma du lundi 18/12/2017

Demande d'aide aux élus pour accompagner les écoliers.

4. Noël du personnel

Rappel du Noël du personnel le vendredi 22 décembre à 18h.

Séance levée à 20h20

Le Maire : Philippe WAGNER

